

> LANGUE

De bonnes connaissances linguistiques sont très importantes dans la plupart des milieux de travail. Les employeurs se préoccupent souvent de savoir si le niveau linguistique des candidats immigrants à un emploi est adéquat. Un C.V. peut être très bien écrit, mais qu'en est-il des capacités orales du candidat, notamment au niveau de son accent ? De même, plusieurs emplois à Ottawa nécessitent la connaissance du français et de l'anglais. Que pouvez-vous faire pour évaluer les compétences linguistiques d'un candidat et, au besoin, l'aider à améliorer ces compétences au travail ?

- 6 -

La langue est un facteur très important lorsque vous évaluez un candidat étranger. Dans plusieurs milieux de travail, les employés ont souvent recours à une terminologie spécifique à leur secteur, de même qu'à du jargon et à des idiomes. Ces expressions, qui peuvent présenter des difficultés pour un immigrant, ne s'apprennent habituellement qu'avec le temps et par l'expérience. Les capacités langagières orales posent souvent plus de problèmes que la lecture ou la rédaction, spécialement lorsque la personne possède un accent marqué et travaille directement avec les clients.

Plusieurs programmes et services sont disponibles pour aider les immigrants à évaluer et à améliorer leurs capacités linguistiques. En tant qu'employeur, connaître ces programmes et les repères qui y sont associés peut vous aider à identifier une partie de la terminologie que vous êtes susceptible de rencontrer dans la demande d'emploi d'un

immigrant, ainsi que la signification de cette terminologie sur le plan de la maîtrise d'une langue.

ÉVALUATION DES CAPACITÉS LANGAGIÈRES

Le Centre des niveaux de compétence linguistique canadien est l'organisme national d'établissement des normes nationales servant aux Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) et au *Centre for Canadian Language Benchmarks* (CCLB) (www.language.ca). Le NCLC et le CCLB sont reconnus établir les normes canadiennes nationales pour décrire, mesurer et confirmer la maîtrise de la langue, en français ou en anglais, des immigrants adultes et des immigrants potentiels désireux de venir vivre et de venir travailler au Canada. Ils offrent également des normes communes à toutes les agences au service des immigrants.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Centre des niveaux de compétence linguistique canadien a produit de petites affiches qui décrivent brièvement les niveaux 1 à 10 de compétence linguistique, et offrent des descriptions très claires de l'étendue de ce que «je suis capable de...» dans le cadre de chaque niveau. Vous pouvez télécharger ces affiches en format PDF. Consultez le bas de la page à http://www.language.ca/display_page.asp?page_id=449

Si la candidature d'un immigrant comprend les résultats d'une évaluation NCLC, vous pouvez vous en servir pour évaluer facilement les capacités linguistiques du candidat.



Le NCLC est une échelle descriptive des compétences linguistiques pour ce qui est de l'expression orale, de la compréhension orale, de la compréhension écrite et de l'expression écrite. Il existe 12 niveaux de compétence linguistique², dont trois qui ont recours à de véritables tâches langagières pour mesurer les compétences.

L'évaluation NCLC est gratuite pour les nouveaux arrivants qualifiés au Canada. Les demandes d'emploi et les candidatures que vous recevez de la part de nouveaux arrivants peuvent inclure une évaluation NCLC. L'évaluation, réalisée dans un centre officiel de NCLC, détermine le niveau existant de maîtrise de la langue du candidat au terme d'un processus qui prend généralement trois heures. Le résultat d'une évaluation NCLC est un rapport fourni au nouvel arrivant, qui établit le niveau de compétence linguistique dont il a fait preuve pendant l'évaluation de son niveau d'expression orale, de compréhension orale, de compréhension

écrite et d'expression écrite. Pour vous renseigner au sujet du Centre d'évaluation d'Ottawa, visitez <http://www.ymcaywca.ca/Adultes/>

FORMATION LINGUISTIQUE

Au Canada, les nouveaux arrivants participent habituellement à un ou plusieurs des types suivants de formation qui leurs sont offerts. Il se peut qu'un candidat immigrant mentionne un de ces programmes dans sa demande d'emploi.

- Une formation en FLS (français langue seconde) ou ESL (English as second language) est disponible sans frais pour tous les nouveaux arrivés au Canada, et plusieurs immigrants qualifiés nouvellement arrivés à Ottawa ont complété plusieurs de ces cours. Il existe plusieurs niveaux de formation en FLS/ESL qui correspondent à une vaste gamme de normes de NCLC. (visitez <http://www.eslottawa.com/canadianlanguagebenchmarks.html>).

²Ce n'est pas pure coïncidence que le nombre de niveaux s'élève à 12 – le même nombre que les niveaux scolaires du primaire et du secondaire en Ontario. Il n'existe aucune relation entre les niveaux NCLC et les niveaux scolaires en Ontario.

PRÉOCCUPATION EN MATIÈRE D'EMBAUCHE :

Les immigrants qualifiés peuvent ne pas posséder de connaissances linguistiques suffisantes pour travailler efficacement.

SOLUTION :

Une bonne évaluation linguistique spécifique au domaine d'emploi permet aux entreprises d'embaucher des immigrants dont les connaissances linguistiques conviennent au poste.

ASTUCE :

Nous possédons tous un accent, mais si l'*intelligibilité* semble poser un problème, des cours de FLS ou d'ESL pourraient constituer une solution.

ASTUCE :

Vous pouvez avoir recours à des tests d'évaluation NCLC pour déterminer le niveau linguistique que nécessite un emploi donné. Vous saurez alors exactement le niveau linguistique dont vous avez besoin chez un candidat – que votre candidat soit ou non un immigrant! Vous pouvez demander à tout candidat de se soumettre à une évaluation NCLC pour vous assurer que ses compétences linguistiques correspondent à vos exigences.



- *Language Instruction for Newcomers to Canada* (LINC) est un programme destiné aux nouveaux arrivants financé par Citoyenneté et immigration Canada. Ce programme d'anglais langue seconde (ESL) fournit des cours d'anglais de base aux adultes admissibles – les immigrants et les gens à qui le Canada a l'intention d'accorder le statut de résident permanent – afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle et économique dans la société. Ces programmes sont offerts par différentes agences et organisations afin d'aider les immigrants pendant leur phase d'établissement et d'adaptation.
- Les programmes *Enhanced Language Training* (ELT) ont été créés à l'intention de certains métiers ou de certaines professions spécifiques, afin de fournir aux immigrants qualifiés des compétences linguistiques nécessaires à leur travail. Les programmes ELT sont un pré-requis pour satisfaire aux exigences linguistiques de certains organismes de réglementation professionnels pour obtenir une licence ou un permis

de pratique au Canada. Pour de plus amples renseignements au sujet des programmes ELT en Ontario, visitez

<http://english.inmylanguage.org/article.aspx?cat=WORKCANCULTURE&docid=2272237&doclang=FR>

SOLUTIONS EFFICACES EN MATIÈRE DE LANGUE

- Si leurs compétences linguistiques doivent être améliorées, mettez les apprenants en communication avec le centre d'évaluation NCLC d'Ottawa à <http://www.ymcaywca.ca/Adultes/centreevaluationlinguistique/> afin de leur faire passer un test d'évaluation de placement. Les résultats des tests serviront à orienter l'apprenant vers le programme d'apprentissage le plus approprié : FLS/ESL, LINC, ELT.
- Offrir des cours de FLS ou d'ESL dans votre lieu de travail est une solution gagnante pour tout le monde.

